

La grève générale de 1926 au Royaume-Uni.

Document 1 :

Notes pour les orateurs.

Règlement de la grève générale.

La solidarité du travail.

5

Les hommes et les femmes appelés par le Conseil général pour soutenir les mineurs victimes de lock-out ont répondu à l'appel avec une complète solidarité. Manifestant depuis le lundi 3 mai à minuit, leurs rangs ne se sont pas brisés jusqu'à ce que la grève se termine le mercredi 12. Le nombre de personnes directement impliquées, hormis les mineurs, est estimé à environ 2 millions. Avec les mineurs ce nombre atteint 3 millions. Pour comprendre pleinement l'appel à la grève, il est nécessaire d'en rappeler le but.

10

But de la grève.

15

La grève générale a été déclarée en soutien des mineurs qui résistaient au lock-out, destiné à imposer la baisse générale des salaires comme préliminaire de négociation sur le rapport de la Commission Royale.

20

Il s'agissait aussi de protester contre l'action du gouvernement, qui avait suspendu les négociations dans l'industrie des mines, laissant ainsi un million de mineurs victimes de lock-out à la merci de propriétaires des mines décidés à les affamer jusqu'à ce qu'ils se soumettent.

C'est pourquoi le Conseil général fit appel à d'autres métiers pour forcer le Gouvernement et les propriétaires des mines à considérer différemment la position des mineurs, en fonction de la réorganisation de l'industrie, et non de la dégradation des salaires ou des heures de travail.

25

Le gouvernement a néanmoins soulevé un faux problème en traitant l'arrêt de travail comme un défi à la Constitution et une menace au gouvernement constitutionnel.

Il a encouragé les employeurs à profiter de l'occasion pour écraser les Trade-Unions et tenter d'étendre la question à l'ensemble de l'industrie.

30

Ils ont essayé de transformer l'opposition dans le cadre d'un conflit professionnel en guerre contre la révolution.

Ainsi, ils ont eux-mêmes empêché toute ouverture vers les négociations parce que cela aurait mené à leur chute. Selon leurs partisans, ils se seraient "rendus à la révolution".

Le Conseil général refusa de se mêler de tels débats, qui n'étaient pas en jeu dans le conflit.

Réouverture des négociations.

35

Pendant tout le conflit, le Conseil général s'est efforcé par tous les moyens possibles d'assurer la reprise des négociations. Il refusa d'être influencé par la psychologie guerrière -par le fétiche d'une "lutte à mort" ou par les cris "défaitistes". Il insista sur le fait que le conflit industriel ne pouvait s'achever que par des négociations, et ne pourrait être conduit comme une guerre industrielle d'attrition, conduisant à l'épuisement complet des ouvriers, ou même par le fait qu'ils soient contraints à négocier.

40

Médiation de Sir Herbert Samuel.

45 Le président de la Commission du Charbon, Sir Herbert Samuel, devint médiateur et finalement, le mercredi 12 mai, soumis un mémorandum proposant un règlement dans l'industrie minière.

Il était clair qu'un tel règlement serait considéré comme acceptable par les forces gouvernementales, qui avaient été déployées contre les trades-unions.

50 Dans l'opinion du Conseil général, cet accord constituerait une base adaptée pour la réouverture des négociations, et tout ce qui était nécessaire était de trouver une méthode formelle pour résoudre la situation difficile que le Gouvernement avait imposée à la communauté.

, La négociation en ces termes était en accord avec les objectifs qui avaient motivés les débuts du conflit, et le Conseil général accepta pour cette raison de cesser la Grève générale.

55 *Les termes proposés :*

Les termes étaient les suivants :

- 1) Maintien des aides pour une période raisonnable, de façon à ce que les mineurs retournent au travail conformément à leurs rémunération et conditions actuelles.
- 60 2) Un engagement définitif à ce que dans le futur, il n'y ait pas de révision des taux de salaire admis, sauf si des garanties suffisantes assuraient que le projet de réorganisation proposée par la commission serait effectivement adopté.
- 3) Après l'acceptation de ce projet, si les avantages financiers ne sont pas suffisant pour relever l'industrie, il est prévu que toute modification du salaire ne doit pas porter préjudice au salaires des hommes les moins bien payés, et que sera fixé un minimum raisonnable en dessous duquel le salaire d'un mineur ne peut être réduit en aucune circonstance.
- 65 4) Aucun nouvel ouvrier de plus de 18 ans ne doit être recruté dans l'industrie, si des mineurs employables sont disponibles.
- 5) Les ouvriers renvoyés par la fermeture de puits non rentables doivent être transférés avec l'aide du gouvernement dans d'autres régions, être aidés pendant la durée de leur inactivité par une subvention supplémentaire du Gouvernement en plus de leur allocation chômage habituelle, et être pourvus dans leurs nouveaux districts de nouvelles maisons qui seront rapidement construites.
- 70

75 Les Trades Unions en vinrent à la conclusion que la réouverture des négociations en ces termes réalisaient les objectifs fixés par la grève. C'est pourquoi ils informèrent le gouvernement qu'ils la suspendraient.

Bien que le gouvernement, par l'entremise de Mr. Baldwin, exprimait son désir d'assurer la paix et la coopération entre les employeurs et les ouvriers impliqués dans le conflit, facilitant ainsi le retour au travail, l'organe du gouvernement, la *British Gazette*, et d'autres journaux, interprétèrent la décision du Conseil général comme une reddition inconditionnelle, et encouragèrent les employeurs à en profiter pour dégrader les conditions de travail des hommes concernés.

80

Les Unions soutinrent leurs membres en refusant de reprendre le travail dans des conditions aussi humiliantes et désastreuses pour le Trade Unionisme, et le vendredi 13 mai, une série de conflits nationaux remplacèrent la grève générale, touchant les Unions qui avaient été appelées pour soutenir les mineurs.

85

Les négociations avec les employeurs eurent lieu et durèrent dans certains cas plus de quelques jours, jusqu'à ce que des accords soient adoptés, assurant le retour au travail d'une partie des hommes concernés.

90 *Les négociations dans les mines.*

95 Les propositions faites par Sir Herbert Samuel avaient été prises en compte par le Premier ministre, qui informa la Chambre des Communes le 14 mai que, croyant impossible que les deux parties viennent d'elles-mêmes à un accord, il avait préparé des propositions qui formaient selon lui une base raisonnable et juste.

Ces propositions, basées sur celles de Sir Herbert Samuel, bien que légèrement différentes et définitives, sont aujourd'hui devant les mineurs et les propriétaires des mines.

Parmi les propositions du gouvernement figurent les suivantes :

Le gouvernement devra entreprendre une action immédiate pour

- 100 1) Introduire et encourager pendant cette session l'adoption de lois rendant effectives les propositions de la Commission sur les concentrations [...].
- 2) Mettre en œuvre le National Fuel and Power Council qui comprendra des représentants du Labour.
- 3) Mettre en œuvre le Wagon Committee.
- 4) Nommer un comité pour enquêter sur les syndicats de vendeurs.
- 105 5) Nommer un comité pour examiner les propositions de partage des bénéfices par la Commission and family allowances.
- 6) Préparer un projet pour établir des comités de puits
- 7) Préparer des plan d'aides aux hommes déplacés des puits.
- 8) Mettre en œuvre un comité sur le logement dans les districts de charbonnages.

110

Coal Advisory Committee.

115 Avant qu'une quelconque législation soit introduite ou qu'un quelconque comité soit institué, ou que quelque décision définie soit prise par le gouvernement pour réaliser une recommandation de la Commission, une déclaration complète des étapes proposées doit être faite devant le Coal Advisory Committee du Secrétariat des Mines.

Il est également du devoir du Advisory Committee de contrôler de temps en temps les progrès réalisés pour obéir aux recommandations de la commission.

120 *Propositions sur un nouveau salaire.*

Les propositions du Premier ministre comprend une offre d'apporter une assistance financière plus importante à l'industrie, d'un montant d'environ 3 millions de livres.

Pour une période n'excédant pas ... semaines :

- 125 a) Les mineurs accepteront une réduction de ...% du salaire minimum (autre que les taux de subsistance) dans tous les districts.
- b) Les propriétaires garantiront des salaires équivalents à 100% des recettes nettes annuelles (en janvier-mars), autant qu'il sera nécessaire pour les maintenir.
- 130 c) Le Gouvernement remplira l'écart avec une aide qui sera versée dans la limite des 3 millions annoncés.

Dans le même temps :

- a) Un Bureau sera mis en place, comprenant trois représentants des propriétaires des mines, et trois représentants des mineurs, avec un président indépendant.
- 135 b) Le Bureau établira un accord sur les salaires nationaux et les heures de travail, fixant les principes sur lesquels les taux généraux des salaires devront être assurés dans chaque district. Il devra également en décider le pourcentage minimum, en tenant compte de l'état et des perspectives du secteur, des propositions de réorganisation de la Commission, et d'autres facteurs pertinents.

- 140
- c) Les salaires de subsistances ne devront être réduit dans aucun des districts où ils rapportent 45s par semaine ou moins pour une semaine pleine.
 - d) Le Bureau devra également délimiter les districts.
 - e) Le Bureau donnera sa décision dans les trois semaines.
 - f) En cas de désaccord sur les salaires, la décision reviendra au président indépendant. [...]

145 *Ce que la grève a accompli*

150 La grève a été un magnifique exemple de la solidarité du Labour, et a montré que les ouvriers organisés défendent fermement les droits de leurs camarades lorsqu'ils sont menacés. Elle a aussi montré que tant qu'un Gouvernement soutenant les employeurs sera au pouvoir, toute action industrielle entreprise par les ouvriers à une large échelle trouvera le Gouvernement engagé avec les employeurs contre eux. La splendide solidarité industrielle dont les ouvriers britanniques ont donné un exemple ces deux semaines a montré la nécessité de la solidarité politique.

155 *Notes for Speakers. The Settlement of the General Strikes, London, printed by the Trades Union Congress and the Labour Party, 20 mai 1926.*

Document 2 :



160 *Daily Graphic, 15 mai 1926.*